

**DEPARTEMENT
DU VAR**

MAIRIE DE LES ARCS

**ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN**

ARRETÉ

NG/CF/SB/EB/N°115-2023

OBJET/ Réglementation du stationnement

Nous, Maire de la ville de Les Arcs (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.2, L.2213.1, L.2213.2 et L.2213.6,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu L'article 10 du Décret n°64-262 du 14 mars 1964, modifié, relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 14 mars 1965 pris en application du décret susvisé,

Vu la demande de **STAX – 43 AVENUE MIRABEAU – 13530 TRETS**

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement **des travaux de réfection**, il est nécessaire de réglementer le stationnement **avenue Jean-Jaurès**

ARRETONS

Article 1 Le stationnement sera interdit **sur 2 places devant le n°68 avenue Jean-Jaurès** à tous véhicules

Article 2 La voie publique sera occupée par le véhicule du pétitionnaire :

Du 10 au 14 juin 2023

Article 3 La sécurité des piétons et des véhicules est assurée par le pétitionnaire.

Article 4 Cette interdiction sera matérialisée par la mise en place de panneaux de signalisation et de barrières de protection amovibles par les Services Techniques.

Article 5 Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 Le responsable des Services Techniques, la Police Municipale, la Brigade de Gendarmerie de Les Arcs (Var), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa transmission au représentant de l'état.

Fait à Les ARCS/ARGENS, le 12 mai 2023

Par délégation du Maire

Christophe FAURE

Adjoint aux travaux

